

## Spot « Le téléphone »

### « Au volant, le téléphone multiplie le risque d'accident »

#### Les résultats de l'étude 2018\*

54 % des enfants ont déjà vu leurs parents utiliser leur téléphone au volant.

38 % des parents reconnaissent utiliser leur téléphone au volant. Pour ceux qui passent des appels, 54 % se munissent d'un dispositif mains libres intégré, 30 % le tiennent à la main et 16 % utilisent des écouteurs, des oreillettes ou un casque audio.

Près d'1/4 des conducteurs utilisent leur téléphone pour envoyer ou lire des SMS. Parmi ceux là, 52 % le font lors des bouchons ou aux feux rouges.

#### Les faits

- 1 accident corporel sur 10 est dû à l'usage du téléphone au volant.
- Téléphoner au volant multiplie par 3\*\* le risque d'accident.
- Ecrire un SMS le multiplie par 23\*\*.
- Avoir, au volant, son téléphone à la main ou avoir recours à un kit mains-libres avec oreillette(s) ou casque est passible d'une amende forfaitaire de 135 € et d'un retrait de 3 points sur le permis de conduire.

#### Les conseils d'Attitude Prévention :

- Si on est seul, éteindre son téléphone ou le mettre hors de portée pendant la conduite ou le placer en mode silencieux.
- Confier le cas échéant son téléphone à un passager et lui demander de répondre à sa place.
- Pour appeler ou consulter ses messages, s'arrêter dans un lieu adapté : ni sur la bande d'arrêt d'urgence de l'autoroute, ni en double file ou au feu rouge en ville.

#### La réponse Attitude Prévention : le spot « Le téléphone »



\* Etude Attitude Prévention réalisée par OpinionWay en ligne du 28 mai au 8 juin 2018, auprès d'un échantillon représentatif de 1502 parents ayant au moins un enfant de moins de 15 ans et 500 enfants âgés de 6 à 12 ans.

\*\* Observatoire National Interministériel de la Sécurité Routière - Bilan 2016.

## Spot « La vitesse »

### « Respecter les limitations de vitesse est vital »

#### Les résultats de l'étude 2018\*

54 % des conducteurs ont déjà dépassé les limites de vitesse autorisées en présence de leurs enfants.

L'inattention est la première cause d'excès de vitesse : 47 % des conducteurs ayant déjà dépassé les vitesses autorisées la mentionnent. Ils dépassent les vitesses autorisées d'au moins 20 km/h dans 54 % des cas.

#### Les faits

- La vitesse excessive ou inadaptée intervient dans 31 % des accidents mortels\*\* et demeure la première cause de mortalité sur la route.
- Un choc à 50 km/h équivaut à une chute du troisième étage d'un immeuble. Du 22<sup>ème</sup> étage à 130 km/h.
- Une distance d'arrêt est incompressible : en ville, à 50 km/h, il faut au moins 28 mètres pour s'arrêter.
- Rouler à 140 km/h plutôt que 130 km/h ne fait gagner que 3 minutes tous les 100 kilomètres.
- Les infractions liées aux excès de vitesse donnent lieu à des contraventions dont le montant dépend du dépassement et constituent des délits en cas de récidive. Par exemple, un excès de vitesse inférieur à 20 km/h (en ville) est sanctionné d'une amende forfaitaire de 135 € et d'un retrait d'1 point sur le permis.
- Rouler vite fatigue et stresse davantage.

#### La réponse Attitude Prévention : le spot radio « La vitesse »



Ecouter le spot radio

#### Les conseils d'Attitude Prévention :

- Adapter sa vitesse à l'environnement : météo, état de la chaussée, visibilité, chargement du véhicule...
- Lors de l'achat d'un véhicule, opter pour un modèle équipé d'un limiteur volontaire de vitesse.
- Si le véhicule n'a pas de limiteur de vitesse, des appareils GPS sont équipés de systèmes qui avertissent par un signal chaque dépassement non autorisé de la vitesse au volant.
- Ne pas se fixer d'heure d'arrivée.

\* Etude Attitude Prévention réalisée par OpinionWay en ligne du 28 mai au 8 juin 2018, auprès d'un échantillon représentatif de 1502 parents ayant au moins un enfant de moins de 15 ans et 500 enfants âgés de 6 à 12 ans.

\*\* Observatoire National Interministériel de la Sécurité Routière - Bilan 2016.

## Spot « La somnolence »

### « Sur un long trajet, une pause toutes les 2 heures »

#### Les résultats de l'étude 2018\*

52 % des parents ont déjà conduit en étant fatigués. Près de 3 conducteurs sur 10 sous-estiment les effets de la fatigue sur leur conduite.

Parmi les raisons évoquées, 55 % ont l'impression de gérer la fatigue et 18 % pensent que s'arrêter ne changera rien.

#### Les faits

- 1 accident mortel sur 3 sur autoroute est dû à l'endormissement du conducteur\*\*.
- 5 h de sommeil ou moins la veille d'un départ multiplie par 3 le risque d'accident\*\*.
- 17 h de veille active équivalent à 0,5 g d'alcool par litre de sang\*\*.

#### La réponse Attitude Prévention : le spot « La somnolence »



Écouter le spot radio

#### Les conseils d'Attitude Prévention :

- Faire des pauses de 15-20 minutes toutes les 2 h.
- Éviter les heures où le risque de somnolence augmente (entre 13h et 16h et entre 2h et 5h).
- Partir reposé : éviter les nuits trop courtes ou les horaires décalés.
- Pas d'alcool avant et pendant le trajet.
- En cas de prise de médicaments, vérifier leur compatibilité avec la conduite.
- Se relayer entre conducteurs pour alterner les périodes de repos et de conduite.

\* Etude Attitude Prévention réalisée par OpinionWay en ligne du 28 mai au 8 juin 2018, auprès d'un échantillon représentatif de 1502 parents ayant au moins un enfant de moins de 15 ans et 500 enfants âgés de 6 à 12 ans.

\*\* Site de la sécurité routière : Chiffres de la somnolence, août 2012.

## Spot « La ceinture »

### « La ceinture, c'est aussi pour les petits trajets »

#### Les résultats de l'étude 2018\*

Près d'1 parent sur 10 a déjà oublié de s'attacher en présence de ses enfants, ce qui représente une progression de 6 % par rapport à l'an passé.

Du côté des enfants, 6 % ont déjà roulé sans ceinture, ce qui correspond à une hausse de 3 % par rapport à 2017. Les parents évoquent comme raisons la brièveté du trajet (42 %) et le fait qu'ils étaient pressés (29 %).

#### Les faits

- 1 tué en voiture sur 5 ne portait pas de ceinture.\*\*
- Lors d'un choc à 50 km/h, la poussée est telle qu'un enfant de 20 kg se transforme en un projectile d'une demi-tonne s'il n'est pas maintenu par un dispositif adapté.
- Le port de la ceinture est obligatoire aux places avant et arrière des véhicules.
- Chaque année, plus de 1000 vies pourraient être épargnées si 100 % des personnes bouclaient leur ceinture de sécurité.
- Il est interdit de transporter un enfant de moins de 10 ans aux places avant d'un véhicule, sauf si les places arrière ne sont pas équipées de ceinture.
- Le non-port de la ceinture de sécurité est passible d'une amende forfaitaire de 135 € pour le conducteur et les passagers adultes et d'un retrait de 3 points sur le permis de conduire. C'est le conducteur qui en est redevable lorsque le passager qu'il transporte non attaché a moins de 18 ans.

#### La réponse Attitude Prévention : le spot « La ceinture »



Ecouter le spot radio

#### Les conseils d'Attitude Prévention :

- Une place = une personne = une ceinture.
- Boucler la ceinture de sécurité avant de mettre le contact.
- Vérifier que tous les passagers sont correctement attachés avant de démarrer.
- Installer les enfants de moins de 1,35 m dans des dispositifs de retenue adaptés à leur morphologie et homologués.

\* Etude Attitude Prévention réalisée par OpinionWay en ligne du 28 mai au 8 juin 2018, auprès d'un échantillon représentatif de 1502 parents ayant au moins un enfant de moins de 15 ans et 500 enfants âgés de 6 à 12 ans.

\*\* Observatoire National Interministériel de la Sécurité Routière - Bilan 2016.

## L'association Attitude Prévention

**L'association Attitude Prévention regroupe tous les assureurs français.**

**La prévention fait partie intégrante du métier d'assureur. C'est une grande cause au service de laquelle tous s'engagent, indissociable de leur responsabilité sociale.**

Aux côtés de leurs assurés lorsque survient le sinistre, les assureurs les accompagnent au mieux pour en atténuer les conséquences. Mais ils se doivent d'aller plus loin et sensibiliser en amont sur les risques. Aussi, les adhérents de la Fédération Française de l'Assurance mènent en leur nom propre de nombreuses campagnes de sensibilisation mais ont également décidé de s'investir dans des actions collectives au sein de l'association Attitude Prévention.

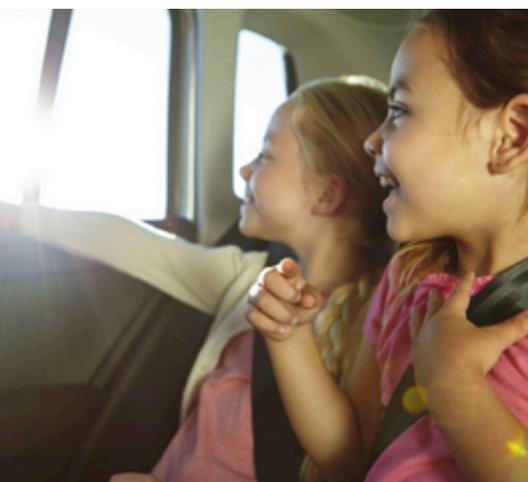
### **Attitude Prévention a pour missions :**

- de porter les sujets prévention (notamment risques routiers, accidents de la vie courante et santé) au nom de tous les adhérents de la Fédération Française de l'Assurance,
- de concevoir et déployer des actions de sensibilisation aux risques routiers, domestiques et santé vers le grand public, seule ou en partenariat avec d'autres organismes,
- de constituer un pôle de référence pour l'analyse des données chiffrées des risques routiers, de la vie courante et santé.

### **Le spot « institutionnel »**



**Ecouter le spot radio**



**Sur la route**



**À la maison**



**Santé et loisirs**

Pour aller plus loin :  
[www.attitude-prevention.fr](http://www.attitude-prevention.fr)

 @PreventAttitude

 Attitude Prévention

 Attitude Prévention

## Contact presse

### Agence Entre nous soit dit

Claire Mathurin

01 40 29 15 54 - 06 30 10 92 22

[cmathurin@entrenoussoitdit.fr](mailto:cmathurin@entrenoussoitdit.fr)